

Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - BP 41060 - 67452 Mundolsheim Cedex

Tél.: 03 88 20 01 70 - Fax: 03 88 20 39 87

communication@mundolsheim.fr

CIR. n° T 2023 / 61

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4,

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

CONSIDERANT les travaux de remplacement de l'éclairage public rue du Fort Ducrot par S2EI pour le compte de la Commune de Mundolsheim

A R R E T E

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement pour 6 novembre au 1er décembre 2023 de 7h à 17h comme suit :

RUE DU FORT DUCROT

Ajouter Réglementation 4.03.05. :

**VOIES OU LE STATIONNEMENT EST INTERDIT QUALIFIE
« GENANT »**

- En fonction de l'avancement des travaux par tranche de 50 mètres

Ajouter Réglementation 2.02.01. :

LIMITATIONS D'ACCES – GENERALITES

- Rétrécissement de la chaussée.
- Mise en place d'un alternat par feux si besoin
- Limitation de vitesse à 30km/h
- Les cyclistes devront mettre pied à terre et seront déviés sur l'accès piéton sécurisé.
- Les piétons seront invités à prendre le trottoir d'en face

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par S2EI

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : **Ampliation du présent arrêté sera transmise à :**

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Président de l'Eurométropole., service circulation,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- S2EI – 5 rue du Dépôt- 67207 Niederhausbergen,
- Affichée sur le site internet de la commune le 02/11/2023.

Fait à Mundolsheim, 2 novembre 2023

Deatrice BULOUE



Maire de Mundolsheim